

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers  
En exercice : 52  
Présents : 39  
Procurations : 4  
Votants : 43  
Absents : 9

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, E. SAUGET, MF TASTEVIN, S GENEST, D BERAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 04/03/2025

**Objet :** Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Saint Andéol de Vals - Travaux de voirie.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Andéol de Vals relatif à des travaux de voirie ;  
Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 18 février 2025 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne des travaux de voirie au Hameau de Haut-Séjour.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 3 197,08 € soit 10 % du montant HT du projet estimé à 31 970,76 €, le reste étant autofinancé par la commune.  
Ces 3 197,08 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Andéol de Vals de 65 077 €.

Le reliquat sur enveloppe sera par conséquent de 36 423,30 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 3 197,08 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Saint Andéol de Vals pour financer des travaux de voirie ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Andéol de Vals, initialement de 65 077 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 10 ans.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 12 mars 2025.  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20250311-DEL11032025-12-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025